

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
			Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	doivent être adressées au Secrétariat Général
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	du Gouvernement-D.J.O.D.
Frais d'expédition.....	13.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de
				la date de paiement de leur montant. Les abon-
				nements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ORDONNANCES-DECRETS-ARRETES

04 septembre 2020 Ordonnance n°2020-001/P-CNSP modifiant la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'exercice 2020.....**p.854**

24 août 2020 Décret n°2020-0001/P-CNSP portant nomination du Directeur Général de la Sécurité d'Etat.....**p.856**

25 août 2020 Décret n°2020-0002/P-CNSP portant nomination du Directeur du matériel, des hydrocarbures et du transport des armées.....**p.856**

Décret n°2020-0003/P-CNSP portant nomination du Sous-chef d'état-major administration à l'état-major général des armées.....**p.857**

25 août 2020 Décret n°2020-0004/P-CNSP portant nomination du Directeur général Adjoint de la Sécurité d'Etat.....**p.857**

27 août 2020 Décret n°2020-0005/P-CNSP portant nomination du Directeur du Commissariat des armées.....**p.858**

Décret n°2020-0006/P-CNSP portant nomination du Conseiller spécial chargé des ressources humaines.....**p.858**

Décret n°2020-0007/P-CNSP portant nomination du Conseiller spécial chargé de l'information et de la communication...**p.858**

Décret n°2020-0008/P-CNSP portant nomination du Conseiller spécial chargé des affaires juridiques.....**p.859**

Décret n°2020-0009/P-CNSP portant nomination du Conseiller spécial chargé des questions politiques.....**p.859**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

27 août 2020 Décret n°2020-0010/P-CNSP portant nomination du Directeur Administratif et Financier de la Présidence du Comité National pour le Salut du Peuple..... **p.859**

01 septembre 2020 Décret n°2020-0011/P-CNSP relatif aux attributions des Secrétaires généraux des départements ministériels..... **p.860**

Décret n°2020-0012/P-CNSP portant nomination du Secrétaire général du ministère de la Défense et des Anciens Combattants..... **p.860**

Décret n°2020-0014/P-CNSP portant nomination du Directeur adjoint du Commissariat des armées..... **p.860**

Décret n°2020-0015/P-CNSP portant nomination du Directeur des Transmissions et des Télécommunications des Armées..... **p.861**

Décret n°2020-0016/P-CNSP portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées..... **p.861**

Décret n°2020-0017/P-CNSP portant nomination du Chef d'Etat-major de la Garde Nationale..... **p.861**

Décret n°2020-0018/P-CNSP portant nomination du Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air..... **p.862**

Décret n°2020-0019/P-CNSP portant nomination du Directeur du Génie Militaire..... **p.862**

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

08 juillet 2019 Arrêté n°2019-1798/MATD-SG portant autorisation d'exercer en République du Mali..... **p.863**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

02 juin 2020 Arrêté n°2020-2043/MEF-SG portant retrait de l'agrément de l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso « Soro Yiriwasoba »..... **p.863**

Arrêté n°2020-2044/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso de Diédougou..... **p.863**

02 juin 2020 Arrêté n°2020-2045/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso de Dolendougou..... **p.863**

Arrêté n°2020-2046/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso de Sabalibougou..... **p.864**

Arrêté n°2020-2047/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso de Niamakoro..... **p.864**

Arrêté n°2020-2048/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit Soro Yiriwaso de Djéni... **p.864**

Arrêté n°2020-2049/MEF-SG portant retrait de l'agrément de la Caisse Mutualiste d'Epargne et de Crédit de Tioribougou.... **p.865**

Arrêté n°2020-2050/MEF-SG portant retrait de l'agrément de l'union des Caisses d'Epargne et de Crédit Yiriwaso « U.C.E.C.Y »..... **p.865**

Annonces et communications..... p.866

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

COMITE NATIONAL POUR LE SALUT DU PEUPLE

ORDONNANCE

ORDONNANCE N°2020-001/P-CNSP DU 04 SEPTEMBRE 2020 MODIFIANT LA LOI N°2019-070 DU 24 DECEMBRE 2019 PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2020

LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE SALUT DU PEUPLE,

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances,

Vu la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'exercice 2020,

La Cour Suprême entendue,

ORDONNE :

Article 1er : Les articles 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 39 et 47 de la Loi n°2019-070, susvisée sont remplacés par les nouvelles dispositions suivantes :

« **Article 4 (nouveau) :** Pour 2020, les recettes budgétaires de l'Etat sont évaluées au montant de **2 107 626 770 000 FCFA**, réparties comme suit :

NATURE DES RECETTES BUDGETAIRES	PREVISIONS	
	INITIALES	RECTIFIEES
Budget général	2 049 608 438 000	1 934 135 703 000
Dons projets et legs	155 600 000 000	163 400 000 000
Recettes fiscales nettes	1 730 700 000 000	1 439 221 000 000
Recettes non fiscales	15 449 000 000	9 768 000 000
Dons programmes et legs	79 378 438 000	250 166 703 000
Recettes exceptionnelles	8 981 000 000	14 500 000 000
Produits financiers	59 500 000 000	57 080 000 000
Budgets annexes	7 809 828 000	9 104 950 000
Recettes non fiscales	7 809 828 000	9 104 950 000
Comptes spéciaux du Trésor	124 409 600 000	164 386 117 000
Recettes fiscales	93 848 452 000	133 824 969 000
Recettes non fiscales	3 565 000 000	3 565 000 000
Transferts reçus d'autres budgets	26 996 148 000	26 996 148 000
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	2 181 827 866 000	2 107 626 770 000

La répartition détaillée des recettes rectifiées par budget, article, paragraphe, rubrique et ligne se présente comme suit :

Article 24 (nouveau) : Pour 2020, la répartition des crédits du Budget général par dotation et par programme figure à l'état C, annexé à la présente ordonnance.

Article 25 (nouveau) : Pour 2020, la répartition des crédits des Budgets annexes par programme figure à l'état D, annexé à la présente ordonnance.

Article 26 (nouveau) : Pour 2020, la répartition des crédits des Comptes spéciaux du Trésor par programme figure à l'état E, annexé à la présente ordonnance.

Article 33 (nouveau) : Pour 2020, le Tableau de Classifications fonctionnelle et économique des dépenses figure à l'état G, annexé à la présente ordonnance.

Article 34 (nouveau) : Pour 2020, le Tableau de Classifications administrative et fonctionnelle des dépenses figure à l'état H, annexé à la présente ordonnance.

Article 35 (nouveau) : Pour 2020, le Tableau de Classifications administrative et économique des dépenses figure à l'état I, annexé à la présente ordonnance.

Article 39 (nouveau) : Pour 2020, le Plan de Trésorerie prévisionnel mensualisé est établi conformément à l'état M annexé à la présente ordonnance.

Article 47 (nouveau) : Pour 2020, l'Annexe fiscale figure à l'état U, annexé à la présente ordonnance.

Article 2 : Dans la Loi n° 2019-070 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'exercice 2020, il est inséré, après l'article 1er, un article 1er bis ainsi rédigé :

« Un fonds de concours, dénommé ‘FONDS COVID 19’ est ouvert, afin de recevoir les contributions volontaires versées par des personnes morales et physiques, pour concourir au financement des réponses à la pandémie de la maladie à coronavirus 2019.

Les contributions volontaires susvisées sont évaluées et portées en recettes au budget général » ».

Article 3 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 04 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

DECRETS

**DECRET N°2020-0001/P-CNSP DU 24 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE LA SECURITE D'ETAT**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°89-18/AN-RM du 1er mars 1989 portant création de la Direction générale de la Sécurité d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°89-114/P-RM du 22 avril 1989, modifié, fixant le cadre général de l'organisation de la Direction générale de la Sécurité d'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2015-0186/P-RM du 18 mars 2015 fixant les avantages accordés au personnel de l'Etat-major particulier du Président de la République, de la Direction générale de la Sécurité d'Etat et de la Sécurité présidentielle,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major Lassana DOUMBIA de la Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées, est nommé **Directeur général de la Sécurité d'Etat**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret n°2013-796/P-RM du 23 octobre 2013 portant nomination du **Colonel-major Moussa DIAWARA** de la Garde nationale, en qualité de **Directeur général** de la Sécurité d'Etat, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0002/P-CNSP DU 25 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU
MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU
TRANSPORT DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°06-564/P-RM du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;

Vu le Décret n°2017-0576P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Badara Aliou DIOP de l'Armée de Terre, est nommé **Directeur du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret n°07-258/P-RM du 2 août 2007 portant nomination du **Colonel Gaoussou COULIBALY**, en qualité de **Directeur du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0003/P-CNSP DU 25 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU SOUS-CHEF D'ETAT-
MAJOR ADMINISTRATION A L'ETAT-MAJOR
GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016
portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576P-RM du 18 juillet 2017 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-
major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Bréhima SOW de la Garde
nationale, est nommé **Sous-chef d'Etat-major
Administration** à l'Etat-major général des Armées.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires notamment le Décret n°2019-0322/
P-RM du 03 mai 2019 portant nomination du Colonel
Elhadji Moussa DIAKITE de l'Armée de Terre, en qualité
de **Sous-chef d'Etat-major Administration** à l'Etat-major
général des Armées, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 25 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0004/P-CNSP DU 25 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL ADJOINT DE LA SECURITE D'ETAT**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°89-18/AN-RM du 1er mars 1989 portant
création de la Direction générale de la Sécurité d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016
portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°89-114/P-RM du 22 avril 1989, modifié,
fixant le cadre général de l'organisation de la Direction
générale de la Sécurité d'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2015-0186/P-RM du 18 mars 2015 fixant
les avantages accordés au personnel de l'Etat-major
particulier du Président de la République, de la Direction
générale de la Sécurité d'Etat et de la Sécurité
présidentielle,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major Kassoum GOITA de
l'Armée de Terre, est nommé **Directeur général adjoint
de la Sécurité d'Etat.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires notamment le Décret n°2016-0777/
P-RM du 10 octobre 2016 portant nomination de Monsieur
Oumar KONATE, en qualité de **Directeur général
adjoint** de la Sécurité d'Etat, sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 25 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0005/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU
COMMISSARIAT DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°06-026/P-RM du 19 septembre 2006
portant création de la Direction du Commissariat des
Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016
portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°06-559/P-RM du 29 décembre 2006 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de la
Direction du Commissariat des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Oumar Yoro SIDIBE de l'Armée
de l'Air, est nommé **Directeur du Commissariat des
Armées.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires notamment le Décret n°2017-0497/
P-RM du 12 juin 2017 portant nomination du Colonel
Adama DIARRA, en qualité de **Directeur** du
Commissariat des Armées, sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0006/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
SPECIAL CHARGE DES RESSOURCES
HUMAINES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les
taux des indemnités et primes accordées à certaines
catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Moussa CAMARA** Gestionnaire
des Ressources Humaines, est nommé **Conseiller spécial**
du Président du Comité national pour le Salut du Peuple,
chargé des Ressources Humaines.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0007/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
SPECIAL CHARGE DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les
taux des indemnités et primes accordées à certaines
catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Docteur **Cheick Oumar TRAORE**
Consultant GED-Communication, est nommé **Conseiller
spécial** du Président du Comité national pour le Salut du
Peuple, **chargé de l'Information et de la
Communication.**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0008/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
SPECIAL CHARGE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les
taux des indemnités et primes accordées à certaines
catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

**Article 1er : Docteur Youssouf COULIBALY, Professeur
de l'Enseignement supérieur, est nommé **Conseiller spécial**
du Président du Comité national pour le Salut du Peuple,
chargé des Affaires juridiques.**

**Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.**

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0009/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
SPECIAL CHARGE DES QUESTION POLITIQUES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les
taux des indemnités et primes accordées à certaines
catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

**Article 1er : Docteur Diachari POUDIOUGO,
Professeur de l'Enseignement supérieur, est nommé
Conseiller spécial du Président du Comité national pour
le Salut du Peuple, **chargé des Questions politiques.****

**Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.**

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0010/P-CNSP DU 27 AOUT 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA
PRESIDENCE DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les
conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées
aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes
modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

**Article 1er : Lieutenant-colonel Cheick Mamadou
Chérif TOUNKARA de la Garde nationale, est nommé
Directeur administratif et financier de la Présidence du
Comité national pour le Salut du Peuple.**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 août 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0011/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 RELATIF AUX ATTRIBUTIONS DES
SECRETAIRES GENERAUX DES DEPARTEMENTS
MINISTERIELS**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°92-007/P-RM du 18 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 3 juin 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels,

DECRETE :

Article 1er : Les Secrétaires généraux des départements ministériels exercent les attributions et les pouvoirs conférés aux ministres dans leurs domaines de compétence spécifiques, excepté le pouvoir de nomination.

Article 2 : Les dispositions du présent décret deviennent caduques dès la mise en place du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0012/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET
DES ANCIENS COMBATTANTS**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat,

DECRETE :

Article 1er : Le **Général de Brigade aérienne Souleymane DOUCOURE** est nommé **Secrétaire général** du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2018-0778/P-RM du 09 octobre 2018 portant nomination au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, en ce qui concerne le **Général de Brigade Ibrahim FANE** en qualité de **Secrétaire général**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0014/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
ADJOINT DU COMMISSARIAT DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°06-026/P-RM du 19 septembre 2006 portant création de la Direction du Commissariat des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°06-559/P-RM du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Commissariat des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Lanseny DOUMBIA est nommé **Directeur adjoint du Commissariat des Armées.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2014-0179/P-RM du 06 mars 2014 portant nomination du **Lieutenant-colonel Cheick Oumar DOUMBIA** en qualité de **Directeur adjoint** du Commissariat des Armées, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0015/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DES
TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS
DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Elhalifa COULIBALY est nommé **Directeur des Transmissions et des Télécommunications des Armées.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2017-0090/P-RM du 14 février 2017 portant nomination du **Colonel-major Moussa TRAORE** en qualité de **Directeur des Transmissions et des Télécommunications des Armées**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0016/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-
MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Brigade Oumar DIARRA est nommé **Chef d'Etat-major général des Armées.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2019-0238/P-RM du 24 mars 2019 portant nomination du **Général de Division Abdoulaye COULIBALY** en qualité de **Chef d'Etat-major général des Armées**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0017/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-
MAJOR DE LA GARDE NATIONALE**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2019-003/P-RM du 04 mars 2019 portant création de la Garde nationale du Mali ;

Vu le Décret n°2019-0134/P-RM du 04 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Garde nationale du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Elisée Jean DAO** est nommé **Chef d'Etat-major de la Garde nationale du Mali.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2016-0599/P-RM du 12 août 2016 portant nomination du Colonel **Ouahoun KONE** en qualité de **Chef d'Etat-major de la Garde nationale**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0018/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-
MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2019-002/P-RM du 04 mars 2019 portant création de l'Armée de l'Air ;

Vu le Décret n°2017-0576P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées

Vu le Décret n°2019-0133/P-RM du 04 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Armée de l'Air ;

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Alou Boï DIARRA** est nommé **Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2020-0055/P-RM du 06 février 2020 portant nomination du Colonel-major **Souleymane DOUCOURE** en qualité de **Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2020-0019/P-CNSP DU 01 SEPTEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU
GENIE MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DU COMITE NATIONAL POUR LE
SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte fondamental n°001/P-CNSP du 24 août 2020 ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°99-050/P-RM du 1er octobre 1999 portant création de la Direction du Génie militaire ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°99-367/P-RM du 19 novembre 1999, modifié, fixant l'organisation et les attributions de la Direction du Génie militaire,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major **Bougouri Diatigui DIARRA** est nommé **Directeur du Génie militaire.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2017-0089/P-RM du 14 février 2017 portant nomination du Colonel **Boubacar DIALLO** en qualité de **Directeur** du Génie militaire, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 septembre 2020

**Le Président du Comité national
pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA**

ARRETES**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

**ARRETE N°2019-1798/MATD-SG DU 08 JUILLET
2019 PORTANT AUTORISATION D'EXERCER EN
REPUBLIQUE DU MALI**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : La « **Fondation APPEL DE GENEVE/
GENEVA CALL** » est autorisée à exercer ses activités sur
le territoire de la République du Mali.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera enregistré et publié
au Journal officiel.

Bamako, le 08 juillet 2019

**Le ministre,
Boubacar Alpha BAH**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**ARRETE N°2020-2043/MEF-SG DU 02 JUNE 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE
L'UNION DES CAISSES D'EPARGNE ET DE
CREDIT SORO YIRIWASO « SORO YIRIWASOBA »**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à l'Union
des Caisses d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO
« SORO YIRIWASOBA » suivant la décision d'agrément
n° 05-2991/MEF-SG du 19 décembre 2005 pour cessation
d'activité.

ARTICLE 2 : L'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit
SORO YIRIWASO « SORO YIRIWASOBA » est radiée
du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du
Ministère chargé des Finances à compter de la date de
signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de
Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2044/MEF-SG DU 02 JUNE 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT SORO
YIRIWASO DE DIEDOUGOU**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse
d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Diédougou
suivant la décision d'agrément n° 00043/MEF-SG du 24
juillet 2002 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse d'Epargne et de Crédit SORO
YIRIWASO de Diédougou est radiée du registre des
Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des
Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de
Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2045/MEF-SG DU 02 JUNE 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT SORO
YIRIWASO DE DOLENDOUGOU**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse
d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Dolendougou
suivant la décision d'agrément n° 07-00020/MEF-SG du
26 février 2007 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Dolendougou est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2046/MEF-SG DU 02 JUIIN 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT SORO
YIRIWASO DE SABALIBOUGOU**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Sabalibougou suivant la décision d'agrément n° 00014/MEF-SG du 14 mars 2002 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Sabalibougou est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2047/MEF-SG DU 02 JUIIN 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT SORO
YIRIWASO DE NIAMAKORO**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Niamakoro suivant la décision d'agrément n° 00043/MEF-SG du 24 juillet 2002 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Niamakoro est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2048/MEF-SG DU 02 JUIIN 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT SORO
YIRIWASO DE DJENI**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Djéni suivant la décision d'agrément n° 00043/MEF-SG du 24 juillet 2002 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse d'Epargne et de Crédit SORO YIRIWASO de Djéni est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2049/MEF-SG DU 02 JUI 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE LA
CAISSE MUTUALISTE D'EPARGNE ET DE
CREDIT DE TIORIBOUGOU**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à la Caisse Mutualiste d'Epargne et de Crédit de Tioribougou suivant la décision d'agrément n° 06-00090/MEF-SG du 17 octobre 2006 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : La Caisse Mutualiste d'Epargne et de Crédit de Tioribougou est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**ARRETE N°2020-2050/MEF-SG DU 02 JUI 2020
PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT DE
L'UNION DES CAISSES D'EPARGNE ET DE
CREDIT YIRIWASO « U.C.E.C.Y. »**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE:

ARTICLE 1er : Est retiré l'agrément accordé à l'union des Caisses d'Epargne et de Crédit YIRIWASO « U.C.E.C.Y » suivant la décision d'agrément n° 07-2422/MEF-SG du 11 septembre 2007 pour cessation d'activité.

ARTICLE 2 : L'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit YIRIWASO « U.C.E.C.Y. » est radiée du registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère chargé des Finances à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Chef de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2019

CIB : D0181

A : LC

(En millions F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	9 004 943 563	3 202 828 343
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	11 626 000 000	7 000 000 000
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	23 130 426 302	12 381 059 573
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	84 032 283 851	93 980 056 016
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	51 626 246 695	62 199 792 131
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	356 102 259	286 648 299
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	21 195 132 453	13 600 117 402
9	COMPTES DE REGULARISATION	206 856 154	868 018 843
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	15 000 000	15 000 000
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 681 353	48 699 562
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 543 338 132	4 913 156 817
	TOTAL DE L'ACTIF	205 745 010 762	198 495 376 987

BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2019

CIB : D0181

A : LC

(En millions F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2017	31/12/2018
1	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	80 433 757 622	67 924 076 840
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	101 423 254 706	103 802 757 351
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	5 157 796 172	7 014 497 111
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 032 666 091	2 928 278 231
7	PROVISIONS	567 711 894	371 192 218
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	16 129 824 275	16 454 575 236
10	CAPITAL SOUSCRIT	11 000 000 000	11 000 000 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
12	RESERVES	788 173 363	1 177 056 668
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	1 749 095 543	2 467 767 607
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	2 592 555 369	1 809 750 961
	TOTAL DU PASSIF	205 745 010 762	198 495 376 987

HORS BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2019

CIB : D0181

A : LC

(En millions F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
	ENGAGEMENTS DONNES	38 171 053 125	48 430 679 102
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	16 632 211 488	17 717 446 727
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	21 538 841 637	29 713 232 375
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	84 188 118 958	110 795 989 900
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	84 188 118 958	110 795 989 900
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTAT

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2019

CIB : D0181

A : LC

(En millions F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 991 676 922	10 915 940 029
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 340 975 119	4 721 677 516
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	2 778 911 735	2 564
5	COMMISSIONS (CHARGES)	950 920 056	292 539 127
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	921 891 741	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-8 587 606	-67 672 771
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	492 544 932	54 471 868
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	277 276 874
10	PRODUIT NET BANCAIRE	8 884 542 549	8 175 321 099
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 361 675 858	5 404 981 309
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	426 505 189	386 157 627
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 096 361 502	2 384 182 163
15	COUT DU RISQUE	1 365 604 216	442 835 467
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 730 757 286	1 941 346 696
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	3 420 511
18	RESULTAT AVANT IMPOT	2 730 757 286	1 944 767 207
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	138 201 917	135 016 246
	RESULTAT NET	2 592 555 369	1 809 750 961

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public à travers le site www.coris-bank.com de CBI-Mali.

ENTITE UBA MALI (United Bank for Africa)

Date d'arrêté : 31/12/2019

DEVISE Francs CFA

BILAN ET HORS-BILAN

POSTE CC	POSTE	ACTIFS /PASSIFS	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	31/12/2019
1	1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	12	4,986
4	2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	5,000	10,000
2	3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	7,169	629
3	4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	0	9,705
4	5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
5	6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
7	8	AUTRES ACTIFS	58	2,808
7	9	COMPTES DE REGULARISATION	123	111
9	10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
9	11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
2	12	PRETS SUBORDONNES	0	0
10	13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59	155
11	14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,023	1,048
		TOTAL ACTIF	13,445	29,441
1	1	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
2	2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	256
3	3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	32	19,030
4	4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
6	5	AUTRES PASSIFS	2,845	779
6	6	COMPTES DE REGULARISATION	241	914
8	7	PROVISIONS	220	17
9	8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES		
10	9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	10,107	10,107
12	10	CAPITAL SOUSCRIT	11,100	11,100
12	11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
13	12	RESERVES	0	0
13	13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
13	14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
13	15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	-993
14	16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-993	0
		TOTAL PASSIF	13,445	31,102

POSTE CC	POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	31/12/2019
		ENGAGEMENTS DONNES	0	316
	1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		316
	2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	-
	3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-
		ENGAGEMENTS RECUS	0	(11,009)
	4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		(10,000)
	5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	(1,009)
	6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	

ENTITE UBA MALI

UBA

Date d'arrêté : 31/12/2018

United Bank for Africa

DEVISE Francs CFA

COMPTE DE RESULTAT

POSTE CC	POSTE	PRODUITS/CHARGES	Réf.	MONTANTS NETS	
				31/12/2018	31/12/2019
1	1	INTERES ET PRODUITS ASSIMILES		805	944
2	2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILLEES		0	87
6	3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
3	4	COMMISSIONS (PRODUITS)		0	759
4	5	COMMISSIONS (HARGES)		0	348
5	6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)		119	349
6	7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)			
7	8	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		0	0
8	9	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		0	345
	10	PRODUIT NET BANCAIRE	0=1- 2+3+4- 5+6+7+8-	924	1,962
10	11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
11	12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		1,872	3,358
12	13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		35	254
	14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14=10+11- 12-13	-983	-1,650
14	15	COUT DU RISQUE (+/-)		0	-5
	16	RESULTAT D'EXPLOITATION	16=14+15	-983	-1,655
17	17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)			
	18	RESULTAT AVANT IMPOT	18=16+17	-983	-1,655
	19	IMPOT SUR LES BENEFICES		10	24
	20	RESULTAT NET	20=18-19	-993	-1,679

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public via le Département Marketing et de la communication Institutionnelle de UBA-Mali.

ETAT : MALI
 Etablissement : FGHM S.A
 2019/12/31/
 Date d'arrêt

D0098
 CIB

BILAN
 K
 LC

En millions F.CFA

	POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F10_0010	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
		Caisse	0	0
		Banque centrale et CCP	0	0
2	F10_0020	EFFETS PUBLIC ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	F10_0030	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3 154	2 631
		Expos Institutions financières (Dépôts courants)	271	107
		Expos Institutions financières (DAT)	2 883	2 524
4	F10_0040	CREANCES SUR LA CLIENTELE	121	104
		Expos sur la clientèle de détail ; dont :	39	38
		Expos sur les prêts garantis par l'Immob résid	82	66
5	F10_0050	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	129	136
		Exposition sur les souverains	129	136
		- Emprunt Obligatoire	129	136
		- Autres titres	0	0
6	F10_0060	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
7	F10_0070	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
		Exposition sur les actionnaires	0	0
8	F10_0080	AUTRES ACTIFS	440	670
		Expos Dépôts et Cautionnement	2	2
		Expos Débiteurs Divers	438	668
		Débiteurs Divers Brut	457	687
		(Provision sur compte d'ordre et divers)	-19	-19
9	F10_0090	COMPTES DE REGULARISATION	1 874	2 149
		Expos Comptes d'ordre et divers	272	274
		Expos Autres comptes d'actifs non pris en cpte	1 602	1 875
10	F10_0100	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	F10_0110	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	F10_0120	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	F10_0130	IMMOBILISATION INCORPORELLES	50	27
		Expos Immob. Incorp nettes d'amort (à déduire)	50	27
14	F10_0140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	357	357
		Expos immob corp nettes d'amort.	357	954
	F10_0150	TOTAL ACTIF	6 125	6 671

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0098
CIB

BILAN
K
LC

En millions F.CFA

	POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F10_0160	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	F10_0170	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0
3	F10_0180	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 619	1 892
		Emprunts Autres sommes dues client	1 619	1 892
4	F10_0190	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	F10_0200	AUTRES PASSIFS	204	235
		Créditeurs divers	204	235
6	F10_0210	COMPTES DE REGULARISATION	106	1 227
		Comptes d'attente	67	298
		Comptes de régularisation	20	35
		Fonds affectées	19	894
7	F10_0220	PROVISIONS	146	56
		Provisions pour risque et charges	146	56
8	F10_0230	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11
		Comptes bloqués actionnaires	11	11
9	F10_0240	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	4 039	3 250
10	F10_0250	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036
11	F10_0260	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
12	F10_0270	RESERVES	33	36
		-Réserves sur le résultat	33	36
		-Autres réserves	0	0
13	F10_0280	ECART DE REEVALUATION	0	0
14	F10_0290	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	F10_0300	REPORT A NOUVEAU (+/-)	954	154
		Report Nouveau +	141	154
		(Report nouveau) -	0	0
		Fonds de garantie	813	0
16	F10_0310	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	15	-64
		Résultat exerc +	15	0
		(Résultat exerc) -	0	-64
	F10_0320	TOTAL DU PASSIF	6 125	6 671

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0098
CIB

HORS BILAN
K
LC

En millions F.CFA

	POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
			2018	2019
	F20_0010	ENGAGEMENTS DONNES		
1	F20_0020	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	F20_0030	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	13 088	5 236
3	F20_0040	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	F20_0050	ENGAGEMENT RECUS		
1	F20_0060	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	F20_0070	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
3	F20_0080	ENGAGEMENT SUR TITRES		

ETAT : MALI

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : FGHM S.A

2019/12/31/

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

	POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F30_0010	Intérêts et Produits Assimilés	181	153
		Intérêts acquis sur comptes	172	146
		Intérêts sur emprunt obligatoire	8	6
		Intérêts acquis sur prêts au personnel	1	1
2	F30_0020	Intérêts et Charges Assimilées	19	2
		Charges bancaires	19	2
3	F30_0030	Revenu sur titre et revenu variable	0	0
4	F30-0040	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	335	217
		Commission sur engagement Co-garantie +	0	31
		Commission sur engagement Prêts Cmtion	6	6
		Commission sur engagement Log Sciaux	329	175
		Commission partenariat assurance	0	5
5	F30_0050	- COMMISSIONS (CHARGES)	1	0
6	F30_0060	Gains ou pertes nets sur opérations DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
7	F30_0070	Gains ou pertes nets sur opérations PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	F30_0080	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3	0
9	F30_0090	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	F30_0100	PRODUITS NET BANCAIRE	499	368
11	F30_0110	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
12	F30_0120	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	597	364
		Frais de personnel	205	147
		Achats non stockés mat. et fournitures	8	8
		Taxes et impôts	33	20
		Autres charges	351	189
13	F30_0130	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	46	44
		Dotations aux amortissements et aux provisions	46	44
		+ Reprises d'amortissements et de provisions	0	0
14	F30_0140	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-144	-40
15	F30_0150	COUT DU RISQUE (Dot ou repr sur dépréc)	-51	20
16	F30_0160	RESULTAT D'EXPLOITATION	-93	-60
17	F30_0170	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0
		SUBVENTION D'EXPLOITATION	120	0
18	F30_0180	RESULTAT AVANT IMPOT	27	-60
19	F30_0190	IMPOT SUR LES BENEFICES	12	4
20	F30_0200	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15	-64

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public à travers le site www.fghm-sa.com du FGHM-SA.

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP		44
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	22 114	21 800
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE		1 406
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	523	1 553
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	30	64
9	COMPTES DE REGULARISATION	190	292
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES		
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	PRETS SUBORDONNEES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113	174
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	997	1 106
	TOTAL ACTIF	23 967	26 439

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	698	699
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	AUTRES PASSIFS	193	210
6	COMPTES DE REGULARISATION	11 514	13 536
7	PROVISIONS	651	993
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	6 429	6 519
10	CAPITAL SOUSCRIT	5 927	5 927
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	80	80
12	RESERVES	98	98
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	512	324
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-188	90
	TOTAL PASSIF	23 967	26 439

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

HORS BILAN
C
LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	265	1 203
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	9 813	15 790
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	-	919
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

COMPTE DE RESULTAT
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 011	1 079
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-1	-4
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	33	83
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	237	325
5	COMMISSIONS (CHARGES)		
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES		
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	60	123
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
10	PRODUITS NET BANCAIRE	1 340	1 586
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 008	985
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	62	69
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	270	542
15	COUT DU RISQUE	445	435
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-175	107
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES		-2
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	-175	105
19	IMPOTS SUR LES BENEFIQUES	-13	15
20	RESULTAT NET	-188	90

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public à travers le site www.fgsp.ml du FGSP-SA.

MALI

BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE

2019/12/31/

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	3	5
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	237	261
CREANCES SUR LA CLIENTELE	8 033	7 422
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
AUTRES ACTIFS	872	470
COMPTES DE REGULARISATION	68	673
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES	10	10
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
PRETS SUBORDONNEES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 148	999
TOTAL DE L'ACTIF	10 371	9 840
PASSIF		
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	363	1
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 657	1 752
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	6 965	6 183
COMPTES DE REGULARISATION	192	762
PROVISIONS	35	50
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
CAPITAUX PROPRES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES	1 159	1 092
CAPITAL SOUSCRIT	1 900	1 900
PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
RESERVES	10	10
ECARTS DE REEVALUATION	15	15
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-649	-766
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-117	-67
TOTAL DU PASSIF	10 371	9 840
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	549	822
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	549	822
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	1 638	1 112
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENT DE GARANTIE	1 638	1 112
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

MALI

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : ALIOS FINANCE

2019/12/31

(en millions F CFA)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2018	31/12/2019
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	764	824
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	533	482
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	-	-
COMMISSIONS (PRODUITS)	44	46
COMMISSIONS (CHARGES)	-	1
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	100	12
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1	3
PRODUIT NET BANCAIRE	373	395
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	300	261
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	15	16
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	59	119
COUT DU RISQUE	216	140
RESULTAT D'EXPLOITATION	(158)	(21)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	83	(2)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(75)	(23)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	42	44
RESULTAT NET	(117)	(67)

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public à travers le site www.alios-finance.com de Alios Finance-Côte d'Ivoire.

CANEVAS DE FORMATION DES RESULTAT

En millions F CFA	2018	2019
1 R07_0030 PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ASSIMILES	0	0
R07_0120 INTERET SUR CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	0	0
2 R06_0030 CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORIE ET OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES	535	486
A PRODUIT NET SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (1-2)	-535	-486
3 R07_0140 PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	970	882
R07_0220 INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES	0	0
4 R06_0130 CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	0	0
B PRODUIT NET SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (3-4)	970	882
5 R07_0240 PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	0	0
6 R07_0410 PRODUITS SUR VALEURS IMMOBILISEES	0	0
7 R06_0280 CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	37	0
8 R06_0470 CHARGES SUR VALEURS IMMOBILISEES	0	0
C PRODUIT NET SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES (5+6-7-8)	-37	0
C1 AUTRES PRODUITS BANCAIRES	59	0
9 R07_0680 PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	0
10 R07_0710 PRODUITS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	0	0
11 R07_770 PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
12 R07_0800 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	59	0
C2 AUTRES CHARGES BANCAIRES	0	0
13 R06_0650 CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	0
14 R06-0680 CHARGES SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	0	0
15 R06_0730 CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
16 R06_0740 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
D PRODUIT NET PRESTATIONS DIVERSES (C1-C2)	59	0
17 R06_0590 CHARGES SUR FONDS PROPRES ET ASSIMILES	0	0
R06_600 CHARGES SUR COMPTES BLOQUES D'ACTIONNAIRES ET EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES	0	0
E PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER (A+B+C+D-17)	457	396
18 R07_0850 PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	16
19 R06_0830 CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	154	18
F PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (E+18-19)	303	394
20 R06_0960 CHARGES DE PERSONNEL	81	90
21 R06_0930 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13	9
22 R06_0790 SERVICES EXTERIEURS	53	162
23 R06_1000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	15	16
24 R07-_1020 REPRISES DE DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES/D'AMORTISSEMENTS ET PROV. SUR IMMOB.	0	0

25 R07_1010 QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0
G RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (F-20-21-22-23+24+25)	141	116
26 DOTATIONS AUX PROVISIONS (27+28)	234	564
27 R06_1040 DEPRECIATIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE	218	484
28 AUTRES PROVISIONS (29+30+31)	16	80
29 R06_1090 DEPRECIATION DES AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	0	0
30 R06_1140 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	80
31 R06_1180 DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
32 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES (33+34)	12	12
33 R06_1160 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES DEPRECEIES	12	12
34 R06_1170 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON DEPRECEIES	0	0
35 R07_1040 REPRISES DE DEPRECIATIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE	0	359
36 AUTRES REPRISES DE DEPRECIATIONS/PROVISIONS (37+38+39)	30	38
37 R07_1090 SUR AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	0	0
38 R07_1140 POUR RISQUES ET CHARGES	30	38
39 R07_1160 PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
H RESULTAT D'EXPLOITATION (G-26+32+35+36)	-75	-63
40 AUTRES PRODUITS (41+42+43)	0	40
41 R07_1000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
42 R07_1150 RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	0	40
43 R07_0970 PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
I RESULTAT AVANT IMPOTS (H+40)	-75	-23
44 R06_1190 IMPOTS SUR LE BENEFICE	42	44
J R06_1200 BENEFICE OU R07_1170 PERTE (I-44)	-117	-67

AU TITRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BDM-SA AU 31 DECEMBRE 2019

CODES POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice 2018	Exercice 2019
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	88 205	135 048
2	PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRE ET ASSIMILES	43 250	79 520
3	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	482 422	549 090
4	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	330 415	339 704
5	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	22 360	353
6	ACTIF D'IMPOTS DIFFERE	0	0
7	COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	32 064	28 342
8	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
9	AUTRES PARTICIPATIONS	2 097	1 744
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 243	4 081
11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 836	41 410
12	ECARTS D'ACQUISITION	0	0
	TOTAL DE L'ACTIF	1 043 892	1 179 293

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BDM-sa AU 31/12/2019

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice 2018	Exercice 2019
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASS.	277 993	290 502
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	611 245	729 376
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	PASSIFS D'IMPOTS DIFFERE	0	0
6	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS	34 251	28 976
7	ECARTS D'ACQUISITION	0	0
8	PROVISIONS	8 021	7 436
9	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
10	CAPITAUX PROPRES	112 382	123 003
11	CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	103 696	113 401
12	CAPITAL ET PRIMES LIEES	26 291	26 291
13	RESERVES CONSOLIDEES	62 026	69 561
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	15 379	17 549
15	INTERETS MINORITAIRES	8 686	9 602
	TOTAL DE PASSIF	1 043 892	1 179 293

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BDM-sa AU 31/12/2019

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice 2018	Exercice 2019
1	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	13 128	25 270
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	87 150	82 651
3	ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS		
7	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	0	0
8	ENGAGEMENT DE GARANTIE	108 041	106 359
9	ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0

Compte de résultat consolidé en millions de F CFA

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice 2018	Exercice 2019
1	INTERES ET PRODUITS ASSIMILES	49 487	53 023
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	18 000	19 781
3	COMMISSIONS (PRODUITS)	14 522	17 042
4	COMMISSIONS (CHARGES)	1 494	1 506
5	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	2 239	5 727
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASS.	0	0
7	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	426	400
8	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	42	2 361
9	PRODUITS NET BANCAIRE	47 139	52 544
10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
11	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26 647	28 418
12	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMO INCORPORTELLES ET CORPORELLES	3 614	4 092
13	RESULTAT BRUT DE L'EXPLOITATION	16 877	20 034
14	COUT DU RISQUE	2 754	1 166
15	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 123	18 868
16	QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
17	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	3 893	899
18	RESULTATS AVANT IMPOT	18 016	19 767
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 647	1 069
20	RESULTAT NET	16 369	18 698
21	INTERETS MINORITAIRES	990	1 150
22	RESULTAT NET PART DU GROUPE	15 379	17 549
23	RESULTAT PAR ACTION		

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public à travers le site www.bdm-sa.com de la BDM-SA

Suivant récépissé n°0769/G-DB en date du 02 novembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Réseau des Défenseurs des Droits Humains du Mali», en abrégé (R.D.D.H).

But : Fédérer les organisations et associations de promotion et de défense des droits humains pour une synergie d'actions efficace afin de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires régissant les défenseurs des droits humains au Mali, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura Extension Sud, Rue : 571.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Souleymane CAMARA

1er Vice-président : Ibrahim Z. TRAORE

Trésorière générale : Mme Kadidiatou DOUMBIA

Trésorier général adjoint : Moussa COULIBALY

Secrétaire chargé de la formation et du genre : Mamadou KEÏTA

Secrétaire chargé de recherche et plaidoyer : Salif KONE

Secrétaire chargée de communication et presse : Fatoumata B. DIABATE

Suivant accord-cadre n°001587 en date du 25 juin 2019, l'ONG-Association pour le Soutien aux Enfants Abandonnés (ASEA) s'engage conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes, humanitaires et/ou de développement :

Zone :

- Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako.

Domaines :

- Santé, Education ;
- Affaires Sociales, Bonne Gouvernance ;

Siège Social : Yirimadio Côté Est du Stade du 26 mars.
Cell. : (+223) 67 97 73 36/76 32 47 81.

Représentée par son président : Yacouba TRAORE.

Suivant récépissé n°0957/G-DB en date du 27 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de Santiguibougou», (Commune de Touba, Cercle de Banamba, Région de Koulikoro), en abrégé (ARVS).

But : Promouvoir le développement socio-économique et culturel de Santiguibougou, etc.

Siège Social : Missira, Rue : 16, porte : 1183, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa KOUMA

Vice-président : Seydou KONATE

Secrétaire administratif : Zoumana KOUMA

Secrétaire administratif adjoint : Ba Mama BAGAYOKO

Trésorier général : Babouya TRAORE

Trésorier général adjoint : Fousseyni SAMAKE

Secrétaire à l'organisation : Bakary BAGAYOKO

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Ousmane OULALE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Maïmouna DIABATE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjointe : Nadjè SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 4ème adjointe : Fanta BAGAYOKO

Secrétaire à l'organisation adjointe : Samadjè BAGAYOKO

Secrétaire à la communication : Mouctar KOUYATE

Secrétaire à la communication 1er adjoint : Mamary SANGARE

Secrétaire à la communication 2ème adjointe : Mah DIARRA

Secrétaire à la communication 3ème adjoint : Sidiki KOUYATE

Secrétaire à la communication 4ème adjoint : Modar SANGARE

Secrétaire à la communication 5ème adjoint : Bassenou DIAKITE

Secrétaire aux arts, sports et à la culture : Moussa KONATE

Secrétaire aux arts, sports et à la culture adjoint : Bablé OULALE

Commissaire aux comptes : Bouramassiré KOUMA

Secrétaire aux relations extérieures : Soumana KEÏTA

Secrétaire adjointe aux relations extérieures : Maman KONE

Secrétaire aux relations féminine : Habibatou DEMBELE

Secrétaire adjointe aux relations féminine : Mah KOUMA

Commissaire aux conflits : Bakary SAMAKE

Commissaire aux conflits adjoint : Zoumana KOUMA

Suivant récépissé n°0238/G-DB en date du 07 avril 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Makari "Pitié"», en abrégé (A.M.P).

But : Rechercher des fonds en vue de venir en aide aux populations démunies du Mali, etc.

Siège Social : Hamdallaye ACI 2000, Rue : 520, Porte : 154.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme HAÏDARA Wassa TRAORE

Secrétaire général : Souleymane SANGARE

1er Trésorier : Toumani BAH

2ème Trésorier : Nouhoum SANGARE

1er Secrétaire à l'organisation et du leadership féminin : Koumba KAMISSOKO

2ème Secrétaire à l'organisation : Mme Fatoumata BATHILY

1er Secrétaire administratif : Mamoutou TRAORE

2ème Secrétaire administrative : Mme Bintou KAMISSOKO

Commissaire aux comptes : Oumarou DIALLO

Secrétaire à l'information : Kadiatou DIARRA

Secrétaire chargée des AGR de l'entrepreneuriat féminin : Maïchata HAÏDARA

Secrétaire aux relations extérieures : Medi HAÏDARA

Suivant numéro d'immatriculation n°2020-N2020-S4b1/0545/A en date du 09 avril 2020, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «YIRIWA » des Femmes du Groupe EPC (EPARGNER pour le changement) de Nianzambougou, en sigle (SCOOPS-YIRIWA).

But : Développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; l'organisation de l'épargne et le crédit, l'organisation des appuis techniques aux femmes du groupe EPC et des sessions de formation, de renforcement de capacité de celles-ci.

Siège Social : Nianzambougou, Commune rurale de Sanando, Cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Présidente : Hawa DIARRA

Secrétaire administrative : Maïmouna TRAORE

Trésorière générale : Oumou TRAORE

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente : Fanta FANE

Membres :

- Fanta KONARE

- Korotimi DOUMBIA

Suivant récépissé n°0297/G-DB en date du 06 mai 2020, il a été créé une association dénommée : « Association des Ressortissants de Kôlena*/Figura-Tomo », en abrégé (A.R.K/FT) *(commune rurale de Maramadougou, cercle de Kangaba, région de Koulikoro).

But : Promouvoir l'union, la solidarité et la paix ; élargir et consolider les relations entre nos ressortissants ; mettre en œuvre des projets et programmes contribuant au développement communautaire, etc.

Siège Social : Hamdallaye, Rue : 26, Porte : 202 :

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moriba KEITA

Vice-président : Adama CAMARA

Secrétaire administratif : Drissa DOUMBIA

Secrétaire administratif adjointe : Djènè KEITA

Trésorier général : Madou KEITA

Trésorier général adjoint : Bakary KEITA

Secrétaire à l'organisation, sensibilisation et mobilisation : Modibo KEITA

1ère Secrétaire adjointe à l'organisation, sensibilisation et mobilisation : Rokia KEITA

2ème Secrétaire adjoint à l'organisation, sensibilisation et mobilisation : Adama KEITA

3ème Secrétaire adjointe à l'organisation, sensibilisation et mobilisation : Mariam KEITA

Secrétaire aux relations extérieures : Souleymane KEITA

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Fanta TRAORE

Secrétaire à la solidarité, aux affaires sociales : Ibrahim KEITA

Secrétaire adjointe à la solidarité, aux affaires sociales : Nantenin KEITA

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement : Nassira KEITA

Secrétaire adjointe à l'environnement et à l'assainissement : Djénéba KEITA

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Bintou TRAORE

Secrétaire adjointe à l'éducation et à la culture : Doussou DOUMBIA

Secrétaire à l'information et à la communication : Karounga DOUMBIA

Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : Namory KEITA

Commissaire aux comptes : Oumar KEITA

Commissaire aux comptes adjoint : Taoulé KEITA

Secrétaire aux conflits : Adama CAMARA

Secrétaire aux conflits adjoint : Dantouma KEITA

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle : Nantenin KEITA

Secrétaire adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle : Awa TRAORE

Secrétaire aux sports et aux loisirs : Lassina KEITA

Secrétaire adjointe aux sports et aux loisirs : Nassiriman KEITA

Secrétaire à la santé : Yaya KEITA

Secrétaire adjoint à la santé : Fadaman KEITA

Secrétaire aux mouvements associatifs : Mako KEITA

Secrétaire adjointe aux mouvements associatifs : Awa KEITA

Secrétaire au développement économique : Yacouba KEITA

Secrétaire adjoint au développement économique : Djélika COULIBALY

Suivant récépissé n°2020-57/C.Bli en date du 18 mai 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes» de Fierou.

But : Œuvrer pour le développement économique, social et culturel du village de Fierou ; maintenir l'unité, la solidarité entre ses membres et d'autres associations.

Siège Social : Fierou, Commune rurale de N'Gassola, Cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yaya TANGARA

Vice-président : Bakary TANGARA

Secrétaire général : Marou DIARRA

Secrétaire administratif : Abdoul Karim COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Soumaïla DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à l'information : Siaka DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à l'information adjoint : Baba COULIBALY

Trésorier général : Mahamadou COULIBALY

Trésorier général adjoint : Dramane TANGARA

Secrétaire au développement : Bakary DIARRA

Secrétaire à la santé et aux affaires sociales : Soumaïla DIARRA

Secrétaire à la promotion des femmes, des enfants et l'éducation : Bouba COULIBALY

Secrétaire à la promotion des femmes, des enfants et l'éducation adjoint : Mamadou TANGARA

Secrétaire aux relations extérieures : Aboubacar DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Bréhima DIARRA

Secrétaire aux sports et aux loisirs : Lasseny TANGARA

Secrétaire aux sports et aux loisirs adjoint : Seydou DIARRA

Commissaire aux comptes : Samba COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint : Madou DIARRA

Commissaire aux conflits : Soumana TANGARA

Commissaire aux conflits adjoint : Solika DIARRA

Secrétaire chargé de la promotion des jeunes : Sidiki DIARRA

Secrétaire adjoint chargé de la promotion des jeunes : Dramane DIARRA

Suivant récépissé n°2020-58/C.Bli en date du 18 mai 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes» de Kolo.

But : Œuvrer pour le développement économique, social et culturel du village de Kolo ; maintenir l'unité, la solidarité entre ses membres et d'autres associations.

Siège Social : Kolo, Commune rurale de N'Gassola, Cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Youssouf DIARRA

Vice-président : Ousmane DIARRA

Secrétaire administratif : Youssouf TRAORE

Secrétaire administratif adjoint : Nimori DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à l'information : Boucary SANGARE

Secrétaire à l'organisation et à l'information adjoint : Issa TRAORE

Trésorier général : Souleymane MARIKO

Trésorier général adjoint : Boucary DIARRA

Secrétaire aux sports et aux loisirs : Soumaïla DIARRA

Secrétaire aux sports et aux loisirs adjoint : Modibo DIARRA

Commissaire aux comptes : Djibril KONARE

Commissaire aux comptes adjoint : Lassana DIARRA

Commissaire aux conflits : Mamoutou DIARRA

Commissaire aux conflits adjoint : Sékou SANGARE

Secrétaire aux relations extérieures : Ousmane TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mamou KEÏTA

Suivant récépissé n°0447/G-DB en date du 22 juin 2020, il a été créé une association dénommée : «Club des Amis de Maître Gaoussou Bakary SIDIBE», en abrégé (CAM-GS).

But : Contribuer au développement socio-économique et socio-sanitaire en République du Mali, etc.

Siège Social : Badalabougou, Rue : 112, Porte : 170.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Cheick O. KEÏTA

Vice-président : Mamadou DIABATE

Secrétaire général : Hamed F. CAMARA

Trésorier : Baba KOUROUMA

Trésorière adjointe : Bintou KANTE

Commissaire aux comptes : Aboubacar BATHILY

Responsable du département organisation : Fatoumata TOURE

Responsable du département organisation adjointe : Nana TRAORE

Responsable du département administratif : Ardiouma SAGARA

Responsable du département administratif adjoint : Yacouba KONATE

Responsable du département des affaires sociales et des relations extérieures : Cheicknè DIARRA

Responsable du département des affaires sociales et des relations extérieures adjoint : Boubacar KAGNASSI

Responsable du département communication et information : Aldjouma COULIBALY

Responsable du département communication et information adjoint : Amara KONARE

Responsable du département culture, aux sport et aux loisirs : Saïbou COULIBALY

Responsable du département culture, aux sport et aux loisirs adjoint : Oumar TRAORE

Responsable du département projet : Ibrahim BOSSINA

Responsable du département projet adjoint : Aboubacar TOGOLA

Responsable du département logistique et événement : Amadou DOUMBIA

Responsable du département logistique et événement adjoint : Seydou SANTARA

Suivant numéro d'immatriculation n°2020-N2020-S4b1/0551/A en date du 23 juin 2020, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «DUNKAFA» des Femmes maraîchères de Sinimbougou, en sigle (SCOOPS-DUNKAFA).

But : L'amélioration de la productivité des cultures maraîchères, l'organisation de la production des produits maraîchères, l'approvisionnement des marchés, la commercialisation des produits maraîchers, l'organisation des appuis techniques aux maraîchères et des sessions formation de renforcement de capacité de celles-ci.

Siège Social : Sinimbougou, Commune rurale de Sanando, Cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Présidente : Safiatou TRAORE

Vice-présidente : Salimata DEMBELE

Trésorière générale : Oumou SISSOKO

Trésorière générale adjointe : Mama DEMBELE

Secrétaire administrative : Bah COULIBALY

COMMISSION DE SURVEILLANCE**Présidente** : Fatoumata SIDIBE**Membres** :

- Mayama DEMBELE
- Djénèba COULIBALY

Suivant récépissé n°0459/G-DB en date du 25 juin 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Djitoumou Dièra», en abrégé : (ARDD).

But : Mobiliser et organiser les ressortissants pour consolider les relations sociales et assurer un bon épanouissement du groupe par l'édification d'une société unie et prospère, etc.

Siège Social : Niamakoro, Rue : 129, Porte : 191.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Lamine SAMAKE N°1**Vice-président** : N'Golo SAMAKE**Secrétaire général** : Lamine SAMAKE N°2**Secrétaire général adjoint** : Souleymane SAMAKE**Secrétaire administratif** : Yacouba SAMAKE**Secrétaire administratif adjoint** : Madou TRAORE**Trésorier général** : Lamine SAMAKE**Secrétaire à l'information** : Komoko SAMAKE**Secrétaire adjoint à l'information** : Issa SAMAKE**Secrétaire à l'organisation** : Madou SAMAKE**Secrétaire adjoint à l'organisation** : Moctar SAMAKE**Commissaire aux comptes** : Modibo SAMAKE**Commissaire adjoint aux comptes** : Baba SAMAKE**Secrétaire aux affaires sociales** : Bourama SAMAKE**Secrétaire adjoint aux affaires sociales** : Dramane SAMAKE

Suivant récépissé n°0009/MATD-DGAT en date du 02 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Interafricaine des Personnes Agées», en abrégé (A.I.A.PA).

But : Œuvrer pour rassembler toutes les personnes âgées, faciliter l'accès aux soins médicaux, promouvoir les liens d'amour, de solidarité entre familles et personnes âgées, etc.

Siège Social : Bamako Daoudabougou, Rue : 34572, Porte : 345.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Maître Emmanuel NKWANE**Vice-président** : Mme Améli DAKOUO**Secrétaire général** : Mamadou COULIBALY**Secrétaire général adjoint** : Casimir MINDY**Secrétaire administrative** : Maître Marie Christine NKWANE**Secrétaire administratif** : Daouda KONE**Secrétaire à l'organisation** : Ibrahima DOUCOURE**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Mme Founé DIARISSO**Secrétaire aux relations extérieures** : Bira SYLLA**Secrétaire aux relations extérieures** : Yassa Mady SISSOKO**Secrétaire aux affaires humanitaires et sociales** : Mme Marie Agathe DAKOUO**Secrétaire aux affaires humanitaires et sociales adjoint** : Paul KOUMARE**Secrétaire à la communication** : DOUCOURE Adama DOUCOURE

Secrétaire à la communication adjoint : Remy CISSE

Trésorière générale : Mme KANTE Goundo YARESSI

Trésorière générale adjointe : Mme Carine DAKOUO

Secrétaire à la réconciliation et paix : Mohammed KONE

Secrétaire à la réconciliation adjoint : Paul TRAORE

Secrétaire aux personnes âgées : Emmanuel KONE

Secrétaire aux personnes âgées adjoint : Benké TRAORE

Secrétaire aux conflits : Foussemi SOW

Secrétaire adjointe aux conflits : Mme Mélanie KONE

Conseiller : Moïse SIDIBE

Suivant récépissé n°0493/G-DB en date du 08 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Fabricants de Louches en Aluminium de Bamako», en abrégé (A.F.L.A.B).

But : Faire rayonner et prospérer le métier de transformation de l'aluminium, etc.

Siège Social : Daoudabougou près du cimetière Koda.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Pierre DEMBELE

Vice-président : Bangali COUMARE

Secrétaire général : Lucien KOUMBERE

Secrétaire général adjoint : Simon DEMBELE

Trésorier général : Yaran KONE

Trésorier général adjoint : Kiaba KOUMBERE

Secrétaire aux comptes : André KOUMBERE

Secrétaire à l'organisation : Nankoi KONE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : André B. KOUMBERE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Moïse DIARRA

Président comité surveillance : Nianti KOUMBERE

Président comité surveillance adjoint : Dékou KONE

Secrétaire à l'information : Pakonè KONE

Secrétaire à l'information adjoint : Paul SANOGO

Secrétaire aux revendications : Hassa KOUMBERE

Secrétaire aux relations extérieures : Tyowa DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : José THERA

Commissaire aux conflits : Bankouma KOUMBERE

Commissaire aux conflits adjoint : Pourébè KOUMBERE

Suivant récépissé n°0518/G-DB en date du 15 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour la promotion du Développement durable de Hamdallaye», en abrégé (APDD-Hamdallaye).

But : Permettre l'instauration d'un cadre de vie plus sain dans un environnement propice, etc.

Siège Social : Hamdallaye, Rue : 37, Porte : 47.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa SISSOKO

Vice-président : Mohamed KONTE

Secrétaire général : Demba SACKO

Secrétaire générale adjointe : Assitan SISSOKO

Secrétaire administratif : Youssouf COULIBALY

Secrétaire administrative adjointe : Paye TOUNKARA

Secrétaire à l'organisation : Moussa KOUMARE

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Abi F SISSOKO

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Sadio K. DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Toumany CAMARA

Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint : Yakaré SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Sabine DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Safiatou SAMAKE

Secrétaire aux sports et à la culture : Alassane DIAKITE

Secrétaire aux sports et à la culture adjoint : Yacouba SOGORE

Secrétaire aux conditions féminines environnementale : Souwadou BA

Secrétaire aux conditions féminines environnementale adjointe : Moussotgen SIDIBE

Secrétaire chargé des projets : Souleymane BAGAYOKO

Secrétaire chargé des projets adjoint : Bakary CAMARA

Secrétaire à l'information : Ibrahime SOGORE

Secrétaire à l'information adjoint : Broulaye CAMARA

Secrétaire à la jeunesse et aux affaires économiques : Siriman KANTE

Secrétaire à la jeunesse et aux affaires économiques adjointe : Maïmouna TRAORE

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Sounkalo KEÏTA

Secrétaire à l'éducation et à la formation adjointe : Maïmouna YALCOUYE

Secrétaire à la santé et à l'hygiène publique : Sitan SAMAKE

Secrétaire à la santé et à l'hygiène publique adjoint : Flo DIAKITE

Secrétaire à la solidarité et aux conflits : Fanta KEÏTA

Secrétaire à la solidarité et aux conflits adjoint : Sidiki KEÏTA

Commissaire aux comptes : Nagnouma SISSOKO

Commissaire aux comptes adjointe : Assitan TOUNKARA

Trésorier général : Séga TANGARA

Trésorier général adjoint : Mohamed KANTE

Secrétaire aux conflits : Seriba TANGARA

Suivant récépissé n°0530/G-DB en date du 23 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Gringoumé/Commune de Dogodouman», (Cercle de Kati, Région de Koulikoro), en abrégé (A.R.G).

But : Contribuer au développement économique, sanitaire, éducatif et social de Gringoumé, etc.

Siège Social : Taliko près de l'ancien terminus.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président actif : Mamadou COULIBALY

Secrétaire général : Taïbou COULIBALY

Secrétaire administratif : Bah Solo COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Mahamadou COULIBALY

Trésorier général : Soukalo COULIBALY

Trésorier général adjoint : Ousmane DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Moussa DIARRA

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Chiaka COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Bacou SIDIBE

Secrétaire à l'information : Oumar KONATE

Secrétaire à l'information adjoint : Diakaridia SACKO

Secrétaire aux conflits : Amadou TRAORE

Secrétaire aux conflits adjoint : Moctar TRAORE

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Youssouf SACKO

Secrétaire chargé aux relations extérieures adjoint : Al Fousseny KEÏTA

Secrétaire chargée aux activités féminines : Sali COULIBALY

Secrétaire adjointe chargée aux activités féminine :
Djénèba COULIBALY

Secrétaire chargé des activités sportives et promotion des jeunes : Yacouba KONATE

Secrétaire chargé des activités sportives et promotion des jeunes 1er adjoint : Sélikènè DIARRA

Secrétaire chargé des activités sportives et promotion des jeunes 2ème adjointe : Natènè COULIBALY

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à l'assainissement :
Boubacar TRAORE

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à l'assainissement adjoint : Lamine COULIBALY

Commissaire aux comptes : Harouna COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint : Issa SACKO

Membres :

- N'Dji DIARRA
- Abdoulaye COULIBALY
- Daouda SACKO

Suivant récépissé n°0536/G-DB en date du 23 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Fonds Missionnaire-Mali», en abrégé (F.MI-M).

But : Appuyer les initiatives des réformes et de consolidation des religions dans le monde ; consolider les relations interreligieuses et culturelles ; soutenir les populations ; contribuer à la construction et/ou à la réhabilitation des infrastructures scolaires, sanitaires et religieuses ; former les missionnaires ; sensibiliser les hommes à pratiquer l'amour de Dieu ; contribuer au développement socio-économique du Mali.

Siège Social : Sébénikoro, Rue : 651, Porte : 323.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : François d'Assise TOGO

Vice-président : Anidjou DOLO

Secrétaire général : Charles KANE

Trésorier : Joseph TOGO

Trésorière adjointe : Naba KONE

Secrétaire aux projets : Kalifa Pierre COULIBALY

Secrétaire à la communication : Kalifa SIDIBE

Suivant récépissé n°375/CKT en date du 10 août 2020, il a été créé une association dénommée : «Comité de Gestion d'Eau de Dogodouman», en abrégé (A.C.G.E.D).

But : Assurer la déserte d'eau potable à la population ; promouvoir toute activité ou initiative visant à renforcer la fourniture d'eau pour toute la population ; (l'Eau étant source de vie, sans l'eau potable pas de santé), etc.

Siège Social : Dogodouman (Commune Rurale de Dogodouman).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamadou S. SISSOKO

Secrétaire général : Diadi CAMARA

Secrétaire administratif : Mamadou KANOUTE

Trésorier : Adama TRAORE

Releveur : Issa COULIBALY

Technicien : Lassina Simbo CAMARA

Chargé d'Hygiène : Assan SISSOKO

Chargé de l'Assainissement : Djénèbou KONTAO

Chargé de communication : Daouda KEÏTA

Chargé d'organisation : Mahamadou CAMARA

Secrétaire chargé aux conflits : Balla DOUMBIA

Suivant récépissé n°0585/G-DB en date du 21 août 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Décentralisation et des Droits de l'Homme», en abrégé (A3DH).

But : Le développement économique local par le renforcement du secteur public et privé et de la société civile, à travers une recherche motivée, efficace et engagée dans le combat pour la lutte contre la pauvreté, etc.

Siège Social : Faladiè-Socoro, Rue : 306, Porte : 1386.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yacouba Toumani DOUMBIA

Secrétaire administratif : Salimou KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Cheick Oumour BERTHE

Trésorier : Mohamed DEMBELE

Suivant récépissé n°0591/G-DB en date du 25 août 2020, il a été créé une association dénommée : «Women Children Health Care* Association », *(association pour la prise en charge de santé des femmes et des enfants), en abrégé (W.C.H.C.A).

But : Assister à la problématique de la santé mère-enfant ; aider et assister socialement les pauvres, démunis, orphelins et handicapés selon la capacité de l'association, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura Extension-Sud, Rue : 266, Porte : 17.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Assan Henda HAÏDARA

Secrétaire général : Yacouba SINAYOKO

Secrétaire administratif : Sega Madi DEMBELE

Secrétaire à l'organisation : Diakariadia KEÏTA

Secrétaire aux relations extérieures : Salif COULIBALY

Secrétaire à l'éducation, aux arts et cultures : Oumar SOW

Secrétaire à l'information et à la presse : Bonko CAMARA

Secrétaire aux projets : Seydou DIARRA

Trésorier général : Idrissa TANGARA

Secrétaire à la promotion féminine : Fatoumata Bintou SISSOKO

Secrétaire à l'adhésion : Alassane SAMAKE

Commissaire aux comptes : Laye SAMAKE

Secrétaire aux conflits : Bakary BAGAYOKO

Suivant récépissé n°0598/G-DB en date du 27 août 2020, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Kel-Ansar et Alliés», en abrégé (CKA&A).

But : Contribuer au renforcement d'une cohabitation pacifique inter et intracommunautaire au Mali en général et au sein des communautés Kel Ansar et Alliés en particulier, etc.

Siège Social : Faladiè, Rue : 877, Porte : 271.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président de la Coordination : CISSE Oumar A. HAMAMA

1er Vice-président : AG MOHAMED EL MOCTAR Mohamed

2ème Vice-président : ALMOUZER

Secrétaire général : AG AHMED Mohamed Ali

Secrétaire général adjoint : AG ATTAHER Amadou

Secrétaire aux conflits : AG ALHOUSSEINI Hamoutafa

Secrétaire adjoint aux conflits : AG ALMOUBARAK Abdalah

Secrétaire administratif : AG HAMAMA Mohamed Ahmed

Secrétaire administratif adjoint : AG MOHAMEDOUN Mohamed El Moctar

Secrétaire à la mobilisation sociale : AG OUMAR Aly

Secrétaire à la mobilisation sociale adjoint : AG LITNI Toutta

Secrétaire au développement et l'emploi : AG DAKAKA Mohamed

Secrétaire adjoint au développement et l'emploi : AG MOHAMED Alacfach

Secrétaire à l'organisation : AG MOHAMEDOUN Ehameye

Secrétaire à l'organisation adjoint : AG TALEYLEYE Emehdi

Secrétaire à la solidarité, à l'action humanitaire et aux affaires sociales : AG AHMEDOU Aboudou

Secrétaire adjoint à la solidarité, à l'action humanitaire et aux affaires sociales : AG MOHAMED Idwal

Trésorier général : WALLET OUMAROU Rahmatou

Trésorier général adjoint : CISSE Hama Ansary

Secrétaire aux relations extérieures et avec la Diaspora : AG IKNA Issa

Secrétaire adjoint aux relations extérieures et avec la Diaspora : AG ALMOUBAREK Abdala

Secrétaire à l'information et à la communication : AG MOHAMEDOUN Mohamed El Moctar

Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : AG OUMAR Mohamed El Moctar

Secrétaire à la protection et à la promotion des droits humains : AG OUMAR Mohamed

Secrétaire à la protection et à la promotion de la famille, de la femme et de l'enfant : WALLET AHAMED Fadimata

Secrétaire à la promotion de la jeunesse : AG Abdou Aly

Secrétaire adjoint à la promotion de la jeunesse : TRAORE Vieux El Moctar

Secrétaire à la formation et au renforcement des capacités : AG ABDOU Aboubacrine

Secrétaire adjoint à la formation et au renforcement des capacités : WALLET MOHAMEDOUN Mia

Commissaire aux comptes : HOUSSEYE Sidi Amadou

Commissaire adjoint aux comptes : AG ACHEINOF Alhousseyni

Coordinations des Régions Kidal : AG MOHAMED EL MOCTAR Mohamed

Coordinations des Régions Tombouctou : AG HAMA Bacrene

Représentants de la Diaspora par zone :

* **Mauritanie** : AG TELEYLEY El Mehdy

* **Lybie** : AG MOHAMED ABOUBACRINE Alhadi

* **Rabi-Saoudite**: AG MOHAMED EL MOCTAR Adacha

Suivant récépissé n°0620/G-DB en date du 02 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Mohammed Abalkail pour la Charité», en abrégé (A.M.A.CHARITE).

But : Aider et assister socialement les pauvres, démunis, veuves, orphelins et handicapés selon la capacité de l'association, etc.

Siège Social : Sébénikoro SEMA II entre la station Sotraka et Yara.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mohammed Rammah ABALKAÏL

Secrétaire général : Elhadji DRAME

Secrétaire administratif : Bakary DIAKITE

Secrétaire à l'organisation : Aboubacar BAGAYOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Aboubakary DRAME

Secrétaire à la promotion de femme et l'enfant : Malic KOULIBALY

Trésorier général : Bandiougou DRAME